



Paris, le 04 septembre 2025

A l'attention des : Membres de la Commission des Finances et de la Commission des Affaires Economiques du Sénat

Objet : Propositions de l'ANACOFI/ANACOFI IMMO pour soutenir le logement et la relance du secteur immobilier

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Dans le cadre de vos fonctions politiques et publiques, vous êtes régulièrement amenés à prendre des décisions importantes. En cette période de profondes mutations et difficultés pour le secteur immobilier, l'impact de vos prises de position va être exacerbé, l'immobilier étant un pilier de notre économie et de notre cohésion sociale.

Il nous semble impérieux de contribuer à l'élaboration de mesures fiscales et réglementaires adaptées aux défis actuels, quelle que soit l'issue du vote de confiance du 8 septembre. Abandonner tous les travaux réalisés par l'ensemble de l'écosystème et ses parties prenantes, au nom de la volonté de désavouer un Premier Ministre, serait une catastrophe pour le logement de nos compatriotes, leur sérénité, l'aptitude du pays à faire redémarrer un moteur de croissance honorable du PIB et supprimerait une chance quasi certaine de rentrées fiscales -de l'ordre de 5 milliards dès la première année- ce dont la France a tant besoin.

L'ANACOFI réaffirme son engagement pour un secteur durable, accessible et porteur de croissance : nos travaux, menés en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels et les autres professionnels du secteur, visent à alimenter les discussions en amont de la Loi de Finances 2026, afin d'y intégrer des dispositions visant à soutenir le logement et le statut du bailleur privé. Sans cet amortissement pour les logements neufs et existants, la compétitivité des entreprises est compromise, la satisfaction des besoins des Français avec elle ; et les promoteurs ne relanceront pas d'opérations de construction sans le socle de réservations que leur donne la demande des ménages investisseurs, leur assurant le minimum de pré-commercialisations exigées par les banques pour financer un programme.

Ces échanges avec le gouvernement et les parlementaires s'articulent autour de propositions concrètes (chiffrage des impacts et « options » possibles aux propositions du Rapport Daubresse / Cosson), que nous souhaiterions partager avec vous, selon vos disponibilités.



Nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre plus haute considération.

Yann GAGNIER

Président ANACOFI IMMO

David CHARLET

Président ANACOFI

Céline MAHINC

Vice-Présidente ANACOFI IMMO

L'ANACOFI en quelques mots :

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise. Ses élus occupent nombre des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI dispose pour ses membres de la principale association de Conseils en Investissements Financiers (42% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Assurance Vie ou en Opérations de Banques et Services de Paiement par le nombre d'entreprises et une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux et entreprise). Avec sa confédération, elle représente près de 8000 entreprises et pèse plus de 30 000 emplois. Le chiffre d'affaires généré par nos membres avoisinait en 2024 les 3 Md€. Elle figure au registre des intérêts de l'Assemblée nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.

Siège : 92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS – Tél : 01 53 25 50 80

Email : m.lalande@anacofi.asso.fr site : www.anacofi.asso.fr

N° CNIL : 1173949 – N° Siret anacofi : 490 476 835 00049